

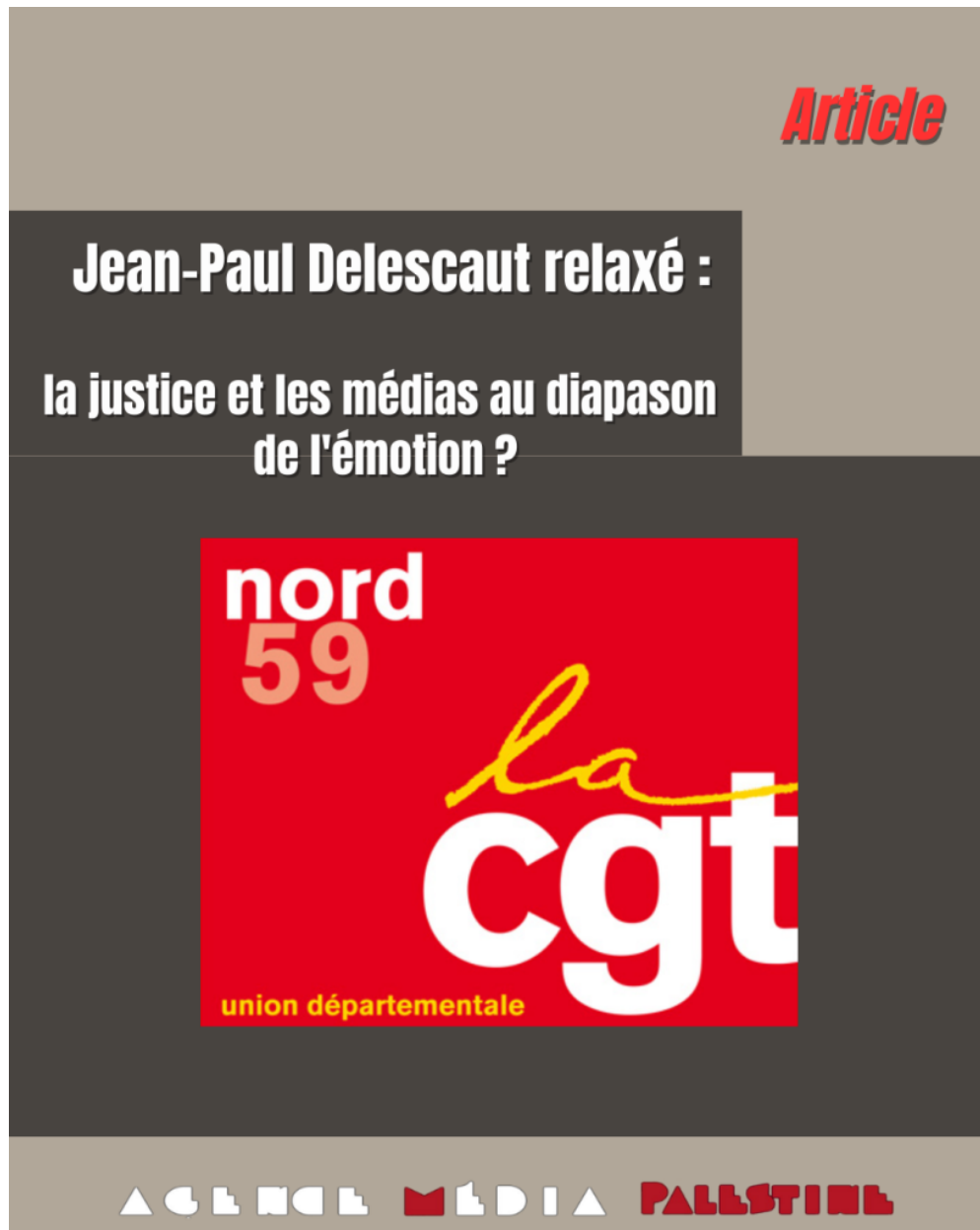


## [Entretien] Jean-Paul Delescaut relaxé : la justice et les médias au diapason de l'émotion ?

### Description

Par Meriem Laribi pour l'Agence Média Palestine, le 10 mars 2026

Après avoir été initialement condamné à un an de prison et 5 000 euros d'amende, le syndicaliste CGT du Nord Jean-Paul Delescaut vient d'être relaxé en appel. Les médias n'en ont presque pas rendu compte. L'Agence Média Palestine s'est entretenu avec l'avocat Ari Alimi.



« Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi [7 octobre], elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées ». Pour ce genre de phrases sur un tract de la CGT du Nord diffusé le 10 octobre 2023, le tribunal correctionnel de Lille avait condamné Jean-Paul Delescaut, secrétaire local, au motif qu'un communiqué syndical « ne pouvait être le lieu de considérations géopolitiques ».

Condamné le 18 avril 2024 pour « apologie du terrorisme » à un an de prison avec sursis, et à verser 5 000 euros à l'Organisation juive européenne (OJE), Jean-Paul Delescaut avait écopé de l'une des plus lourdes peines prononcées dans les nombreux procès français post 7 octobre 2023. Poursuivi initialement pour apologie du terrorisme et provocation à la haine antisémite suite à un signalement du préfet du Nord dès lors, Georges-François Leclerc, et de l'Organisation juive européenne (OJE), le militant syndical avait été perquisitionné et

---

menotté devant ses enfants à 6 heures du matin.

La Chambre correctionnelle de la cour d'appel de Douai vient de le relaxer le 2 mars 2026. Dans un [communiqué](#) publié le même jour, la CGT 59 s'enthousiasme et affirme que « les travailleuses, les travailleurs et les syndicats ont toute leur place dans le combat politique et international ».

Durant les premiers mois qui ont suivi le 7 octobre 2023, les poursuites se comptaient par centaines. Au 30 janvier 2024, on en comptait déjà 626 et les condamnations se sont succédées comme l'a relaté [cet article d'Orient XXI](#) en mai 2024. Si la condamnation en première instance de Jean-Paul Delescaut avait suscité l'indignation au sein de la gauche et plus particulièrement dans le milieu syndical, cette relaxe en appel interroge quant à l'impact politico-médiatique d'un événement sur les juges. Même chose pour les médias : la condamnation du syndicaliste avait fait grand bruit tandis que sa relaxe n'a été relatée que par une poignée de médias.

Contacté par l'Agence Média Palestine, l'avocat de Jean-Paul Delescaut, maître Ari Alimi rappelle que « la justice n'est pas imperméable à l'opinion publique et à l'émotion du monde ». Quant aux poursuites, pour beaucoup entreprises par l'OJE. Cette organisation « est logée dans la circulaire du 10 octobre d'Eric Dupont-Moretti pour faire poursuivre un maximum de personnes au-delà du raisonnable et au-delà de la réalité antisémite de certains discours », estime-t-il.

La proximité temporelle des attaques du 7 octobre 2023 en première instance de même que le temps écoulé depuis et la destruction de Gaza au moment de l'appel ont ainsi très probablement influé sur les décisions des juges, pour la condamnation, comme pour la relaxe. Pour la défense, ce temps politique a donc joué en faveur du syndicaliste en appel : « On a pu regarder les propos de la CGT du Nord à l'aune de ce qu'il s'est passé plus tard et qu'ils avaient prédit dans leur communiqué, à savoir un massacre innommable et sans précédent à Gaza, donc effectivement, la relaxe n'est pas qu'un fait juridique, c'est aussi un fait politique et humain. » Pour ce faire, les avocats de Jean-Paul Delescaut ont fourni une analyse juridique et intellectuelle, un mélange d'émotion, de politique et de droit qui est faite sur « la base d'un corpus jurisprudentiel ». « On a fait valoir le retour au droit antérieur au 7 octobre ainsi que des commentaires arrivés dans [Dalloz](#) [publication de référence en matière de justice] qui critiquait très sévèrement la condamnation de Jean-Paul Delescaut », détaille le conseil.

Le syndicaliste est aujourd'hui soulagé, assure Me Alimi : « On est très heureux pour Jean-Paul, sa famille et la CGT du Nord qui ont subi une salissure et un trauma très importants du fait d'un abus politique et judiciaire, puisque c'est le préfet qui avait fait le signalement à l'époque ». Il explique qu'il y a sans doute eu une volonté d'instrumentalisation de la part du préfet, car au-delà du contexte national, il y a également le contexte local et en l'occurrence, il y avait eu des confrontations, des rapports de force et des luttes sociales qui avaient opposé Georges-François Leclerc à la CGT du Nord.

Ari Alimi regrette que « l'emballement médiatique et politique qui a existé au moment de la poursuite et de la condamnation n'ait pas été aussi important au moment de la relaxe. S'il y avait eu un investissement des organes de presse au moment de la relaxe, cela aurait pu comparer les dégâts politiques et communicationnels ». Mais comme il le note, la tâche AFP annonçant la relaxe n'a pratiquement pas été reprise.

## Tags

1. apologie du terrorisme
2. CGT
3. delescaut
4. France
5. justice
6. mÃ©dias

**date crÃ©e**

2026/03/10